

40% des rentes AI baisseront

Le Conseil fédéral veut économiser au total près de 1,3 milliard de francs par an dans l'assurance-invalidité (AI) dès 2018. Le deuxième volet de la 6e révision, mis en consultation hier, prévoit des économies de 800 millions de francs par an de 2019 à 2028. Un premier volet, déjà transmis au parlement, vise des économies annuelles de 500 millions de francs.

Le nouveau système abolit les paliers actuels dans l'AI (quart de rente, demi-rente, trois quarts de rente et rente pleine) et les remplace par un calcul linéaire des rentes.

Selon les estimations de Berne, seules 5% des rentes seront plus élevées – et 39% plus basses.

» La proposition suscite déjà la colère des syndicats et des associations de défense des handicapés. L'organisation faitière Agile fustige cette «attaque contre des milliers de rentiers AI» et annonce qu'elle combattra ce projet «par référendum s'il le faut». Pro Infirmis fait de même, tandis que l'Union syndicale suisse critique un «exercice brutal d'austérité sur le dos des personnes qui touchent les revenus les plus bas».

24 heures - 27/06/10

5248